



# **COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 JANVIER 2020 (articles L2121-25 et R2121-11 du C.G.C.T.)**

L'an deux mille vingt, le quatorze janvier, à dix-huit heures trente, les membres du Conseil Municipal de la commune de LES VANS se sont réunis dans la salle de la Maison des Associations, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles L.2121-10 à L.2121-12 du code général des collectivités territoriales.

**PRESENTS :** M Jean-Paul MANIFACIER - M. Jean-Marc MICHEL - Mme Myriam DEY - Mme Paulette CAREMIAUX - Mme Marie-Jeanne LAPIERRE - M. Hubert THIBON - M. Bruno DAL-FIUME - Mme Françoise Dominique GUTMAN - M Gérard GSEGNER - Mme Nadine BABIN - Mme Muriel THOMAS - M. Romain DUNAND - M Georges FAUCUIT - Mme Françoise RIEU-FROMENTIN - Mme Cathy ESCHALIER - Mme Annie RICHARD - Mme Chantal DARLIX.

**Excusés :** Mme Géraldine PLATON a donné procuration à Mme Paulette CAREMIAUX - Mme Catherine DIDOU a donné procuration à M. Bruno DAL-FIUME - M Christophe POISSON a donné procuration à M. Hubert THIBON - M. Claude DELEYROLLE a donné procuration à M Jean-Paul MANIFACIER.

**Absent :** M Rémy BELHOMME.

**SECRETAIRE DE SEANCE :** Mme Myriam DEY.

**Approbation du procès-verbal de la dernière séance :** à l'unanimité.

## **Demandes de subvention PASS TERRITOIRES 2020 (2020-001)**

Pour la construction mutualisée pour deux terrains de tennis couverts et un boulodrome, le dossier de consultation des entreprises n'ayant pas été finalisé en 2019 et l'isolation l'ancienne maternelle. Adoptées à l'unanimité.

## **Demandes de subvention DETR (2020-002)**

Pour la construction mutualisée pour deux terrains de tennis couverts et un boulodrome, le dossier n'ayant pas été sélectionné par l'Agence Nationale du Sport (ex CNDS), et pour l'isolation de l'ancienne maternelle. Adoptées à l'unanimité.

## **Travaux à l'ancienne école maternelle et demandes de subvention (2020-003)**

Réalisation de travaux d'isolation pour le bâtiment de l'ancienne maternelle qui comporte deux logements et un plateau destiné à être loué à la Communauté de Communes pour le Centre Social. Adoptée à l'unanimité.

## **Demande de subvention au Fonds Innovant pour le Patrimoine (chapelle du cimetière) (2020-004)**

M. le Maire expose au Conseil Municipal l'intention de déposer une demande de subvention en 2020 auprès du Fonds Innovant en Faveur des Patrimoines Ardéchois (FIPA) qui permet de réinvestir pour les patrimoines emblématiques du territoire la redevance versée par la Grotte Chauvet au Département. Il sollicite du Conseil l'autorisation de déposer une demande pour la chapelle du cimetière. Adoptée à l'unanimité.

## **Convention avec le Département pour délégation de maîtrise d'ouvrage route de Païolive (2020-006)**

M. le Maire présente le projet de convention de délégation de maîtrise d'ouvrage pour l'aménagement de la traversée d'agglomération sur la RD 901 tranche 2, route de Païolive. La réalisation de l'aménagement relevant simultanément de la compétence de plusieurs maîtres d'ouvrage, la présente convention a pour objectif de désigner le maître d'ouvrage délégué et de fixer la participation financière du Département pour la chaussée. Le Conseil autorise le Maire à signer la convention à intervenir.

## **Mise en place d'un système d'alerte (2020-007)**

M. le Maire présente une solution de logiciels dédiée à l'alerte. La société fournit les bases de données des personnes présentes dans l'annuaire universel. Charge à la mairie de compléter la base de données à partir des

contacts à notre disposition (parents élèves, agents communaux, élus, associations sportives et culturelles,...) ou par le biais d'un formulaire d'inscription volontaire à mettre en ligne sur le site de la Mairie. Ce formulaire d'inscription volontaire permet, en outre, une inscription provisoire et répond à la problématique d'information aux touristes. Au-delà de l'alerte à la population, l'outil développé permettrait à la Commune d'établir des communications ciblées aux administrés, exemple avis d'enquêtes publiques. M. le Maire propose d'expérimenter cette formule. Acceptée à la majorité des membres présents et représentés (1 abstention : M. Georges FAUCUIT).

#### **Extension électrique suite PC 00733419D0047 (2020-008)**

Adoptée à l'unanimité si nécessaire vu l'accord du demandeur de participer.

#### **Régularisation chemin de Landiol (2020-009)**

M. le Maire expose que le chemin desservant la station d'épuration à Brahic a fait l'objet d'un relevé cadastral, relevé qui ne correspond pas au tracé du chemin sur le terrain. L'ensemble des propriétaires riverains a signé des promesses de vente pour la mise à jour du tracé. Sachant que ce chemin a d'ores et déjà été classé dans le tableau des voies communales, M. le Maire propose de régulariser cette situation par des actes en la forme administrative rédigés avec le concours du Syndicat des Eaux (SISPEC), au titre de la convention signée à cet effet. Accepté à l'unanimité.

#### **Régularisation chemin du Serre – chemin de l'Oustalet (2020-010)**

M. le Maire présente la requête de régularisation de la propriétaire de la parcelle cadastrée A 3762 suite à la création du chemin du Serre. Il expose qu'il apparaît difficile de ne pas accéder à cette demande vu les engagements des précédentes mandatures et au vu des justificatifs en possession à la mairie (délibérations, plan du document d'arpentage...). D'autre part, le chemin de l'Oustalet était l'emplacement réservé numéro 4 du Plan d'Occupation des Sols ; il n'a pas fait l'objet de classement lors de la révision du tableau des voies communales. Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Municipal DECIDE de la régularisation du chemin du Serre au droit de la parcelle A 3762, DECIDE de la régularisation du chemin de l'Oustalet.

#### **Avenant avec le Centre de Gestion pour la mise à disposition du service de médecine professionnelle du Centre de Gestion de la Drôme (2020-011)** Accepté à l'unanimité.

#### **Infos sur le régime indemnitaire et création d'un poste d'adjoint technique territorial aux écoles (2020-012)**

M. le Maire rend compte des travaux de la commission du personnel concernant le régime indemnitaire. Il propose la création d'un poste d'adjoint technique territorial aux écoles vu l'augmentation des effectifs. Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal DECIDE de la création d'un emploi d'adjoint technique territorial à temps complet pour entretenir les bâtiments communaux, aider à la restauration scolaire et travailler avec l'équipe éducative et les enfants aux écoles, à compter du 1<sup>er</sup> mars 2020.

#### **Demande de subvention pour la réalisation d'une passe à poissons de type rivière de contournement sur le seuil de Ganivay (2020-13)**

M. le Maire rappelle que la Commune est propriétaire de la digue de Ganivay qui doit faire l'objet d'un aménagement pour une mise en conformité vis-à-vis de la réglementation sur la continuité écologique. Il rappelle l'étude menée par l'Etablissement Public Territorial du Bassin versant de l'Ardèche (EPTB Ardèche). Conformément à la délibération du 4 septembre 2018, celle-ci a conduit à dimensionner un projet de passe à poissons de type rivière de contournement. Monsieur le Maire présente les caractéristiques de l'ouvrage: Entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil municipal, à l'unanimité, retient le principe de confier la maîtrise d'ouvrage des travaux à l'EPTB Ardèche, charge ce dernier de procéder aux demandes de subvention et au dépôt des dossiers réglementaires pour cette opération.

#### **Dépenses d'investissement avant le vote du budget (2020-014)**

M. le Maire demande l'inscription de ce point à l'ordre du jour, ce que le Conseil décide. Il rappelle les dispositions extraites de l'article L 1612-1 du code général des collectivités territoriales qui autorise le Conseil à voter des dépenses d'investissement « par anticipation » au vote du budget et sollicite une ouverture de crédits en 2020 pour l'achat de la Maison Ollier, de l'achat de matériel de bureau et informatique et des travaux de voirie: Accepté à l'unanimité, dans les conditions exposées ci-dessus.

**Le Maire, Jean-Paul MANIFACIER.**

